

Mairie de Saleux



CHANGEMENT
DE GAZ



Saleux le 06/10/2021

Objet : Courrier d'habilitation pour l'inventaire obligatoire de vos appareils alimentés au gaz naturel

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.432-13 du code de l'énergie, la société GRDF a été missionnée pour réaliser les opérations d'inventaire et de réglage des appareils alimentés au gaz naturel (chaudière, plaque de cuisson...) de notre commune.

Cet inventaire est obligatoire et sera effectué par la société **THOM-COM** joignable au 08 05 29 41 00

En cas **d'absence ou de refus** et conformément à l'article L. 554-10 du code de l'environnement, GRDF se verra contraint de **suspendre votre alimentation en gaz naturel** pour raison de sécurité.

Je reste à votre écoute pour toutes informations complémentaires.

Cette intervention ne fera l'objet d'aucune facturation et n'implique pas de changement de contrat de fourniture de gaz naturel

Madame Le Maire